



Atelier Echanges de pratique

Formation droit social et stratégie en CAE

Le cas OXALIS-Scop

Objectifs

- Le salaire représente le plus souvent la plus grosse affectation de ressources de l'entrepreneur·e : quelles sont les questions et les clés à lui donner pour une meilleure stratégie d'affectation ?
- Le poste paie/Adp doit-il être un poste stratégique dans une CAE ?
- Le droit du travail, le droit social et plus largement le dialogue social sont des éléments participant à l'amélioration du parcours de l'entrepreneur·e.
La feuille de paie est un outil d'accompagnement très complet.
- Le logiciel de paie comme outil de stratégie dans la gestion de CAE

Public

Ouvert à toutes les CAE.

Tout personne concernée par les stratégies en droit du travail et droit social.

Responsables RH et GRH ...

Personnes ayant une fonction de gestion sociale

Contenus

Matinée :

- 1 - Acculturation sur les droits sociaux.
 - 2 - Nos marges de manœuvre, les optimisations possibles.
- La paie tout au long du parcours d'un·e entrepreneur·e

Après-midi :

- 1 - Echanges de pratique sur la paie, le contrat et le règlement intérieur les stratégies de développement de la CAE Paie en interne ou externalisation ?
- 2 - Les métiers de la CAE en lien avec la paie, droit du travail et droit social

Méthode

Présentation du modèle et des différentes phases de développement

Jeux interactifs

Débats sur la place du bulletin de paie dans la formation de l'entrepreneur·e salarié·e.

Débats sur la place de la fonction paie et salaire dans la stratégie de développement d'une CAE.

Intervenant·es

2 personnes

Organisation

Le lieu et la date de cette formation seront communiqués prochainement.

Si cette formation vous intéresse, faites le nous savoir.

Coût de la formation

Pour les coopératives adhérentes de Copéa :

Prix de vente : 180 € HT la journée (TVA au taux plein en sus)

Pour les structures non adhérentes :

Prix de vente : 300 € HT la journée (TVA au taux plein en sus)

Copéa est organisme de formation enregistré sous le numéro 82 26 016 19 26.

Organisme référencé dans le Datadock



Une **convention de formation** sera signée à l'inscription.

Une fois la convention faite, aucune rétractation ne pourra être acceptée.

Faute de 5 inscriptions 1 mois avant la formation, celle-ci sera annulée.

Les jours d'absence ne seront déduits qu'en cas de maladie attestée par un certificat médical.

En cas d'absence non justifiée les journées retenues seront facturées. Si la convention spécifie une facturation directement à l'organisme de financement de l'employeur, ces journées d'absence seront facturées à l'employeur.

Renseignements et inscription

Programme complet et dossier d'inscription sur demande auprès de Caroline Lacoentre secretariat@copea.fr.
Responsable pédagogique : Paolo Serra (formateur et gérant de la CAE Alteractifs) pserra@alteractifs.org

Présentation des formations :

Les formations proposées par Copéa permettent un apport théorique et un échange de partage.

Elles s'adressent aux dirigeant·es, équipes support et entrepreneur·es des CAE.